



Aux Délégués des clubs FSSS
aux Membres d'honneur et invités

Ittigen, le 15 février 2023

66^{ème} Assemblée ordinaire des Délégués FSSS 2023

INVITATION

Chers Délégués,
Chers Membres d'honneur,
Madame, Monsieur,

Au nom de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques, je vous invite volontiers à assister à
l'Assemblée ordinaire des Délégués le samedi 25 mars 2023, à Ittigen/BE.

L'Assemblée commencera à **13h00** à la **Maison des sports, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen, salle « Stadion »**.

Ordre du jour

1. **Accueil par le Président Central**
2. **Election des scrutateurs**
3. **Composition de l'Assemblée / nombres des voix présentes**
4. **Approbation de l'ordre du jour**
5. **Approbation du procès-verbal de l'AD ordinaire du 26 mars 2022**
6. **Acceptation des rapports annuels :**
 - a) Président Central
 - b) Représentant des membres individuels
 - c) Office Central
7. **Prise de connaissance des rapports annuels des commissions de :**
 - a) communication
 - b) photo-vidéo
 - c) plongée
 - d) environnement
 - e) sports
8. **Rapports Trésorier Central et bureau de révision/ Approbation des comptes annuels 2022**
9. **Décharge au Comité Central**
10. **Approbation du budget 2023**
11. **Approbation des montants de cotisations de l'année 2024**
12. **Approbation règlement de gestion**
13. **Perspectives des régions pour 2023**
14. **Aperçu des sports**
15. **Motions**
16. **Remerciements / Départs**
17. **Définitions des lieux des prochaines AD 2024 et 2025**
18. **Divers et clôture de l'AD 2023**



Tous les délégués sont priés de bien vouloir prendre note des points suivants :

Accès à l'AD et droit aux cartes de vote

Seuls des membres FSSS et les invités ont le droit d'accès à l'AD.

- 1) Les Délégués des clubs recevront les cartes de vote seulement en présentant leur carte membre FSSS valide et personnelle.
- 2) Les invités ont accès à l'AD selon la liste des invités de la FSSS.

Délégation du droit de vote

Veillez consulter les statuts de la FSSS, article 85 et suivants.

Nous prions les clubs de faire parvenir leur procuration à l'Office Central.

Programme

Prélever documents pour l'AD 12h00 - 12h30
Début de l'Assemblée : 13h00

Le bulletin d'information n° 71 pour la 66^{ème} AD ordinaire FSSS 2023 sera disponible et téléchargeable sur notre site internet www.fsss.ch dès le 26 février 2023.

Point 17 : Définitions des lieux des prochaines AD 2024 et 2025

Le comité central demande aux délégués d'examiner avec leurs clubs, en préalable à l'assemblée, la possibilité d'organiser l'assemblée en 2024 ou 2025.

Nous sommes ravis d'inviter toutes les personnes présentes à un apéro riche après la partie officielle de l'AD.

Meilleures salutations,

Sandra Büchi
Présidente Central FSSS